

Pouilly-Vinzelles et Pouilly-Loché ont leurs premiers crus



Olivier Giroux, président de l'organisme de défense et de gestion (à gauche), et Jean-Philippe Bret (au centre), ont obtenu l'appellation premier cru. Photo d'archives Johan Bozon, publiée dans l'article du JSL de Laurent Bollet le 25.11.2024

Le 18 novembre dernier, le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt a officiellement reconnu le statut de premiers crus de quatre climats de deux appellations du sud du Mâconnais (71) : Pouilly-Loché et Pouilly-Vinzelles. Ce résultat marque l'aboutissement d'un long travail collectif mené par l'ODG (Organisme de Gestion et Défense) des deux crus en partenariat avec l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité).

Depuis 2006, chaque facette des différents terroirs a été examinée, afin d'identifier les climats (lieux-dits) les plus qualitatifs. Les premiers crus retenus sont donc au nombre de quatre : Les Mûres (7,09 ha) pour Pouilly-Loché, Les Quarts (12,45 ha), Les Longeays (7,50 ha) et Les Pétaux (2,76 ha) pour Pouilly-Vinzelles. Soit un total de 29,80 hectares de premiers crus qui représentent 35% environ de la surface totale des deux appellations : 32 hectares pour Pouilly-Loché et 52 hectares pour Pouilly-Vinzelles.

Ces deux petites appellations par la taille rejoignent leur "voisine" Pouilly-Fuissé, qui avait obtenu 22 premiers crus en 2020, pour un peu moins de 200 hectares au total.

Exclusivement plantées en chardonnay, ces nouvelles parcelles de premiers crus de Pouilly-Loché et Pouilly-Vinzelles bénéficient de règles de production strictes, une première en Bourgogne. Les désherbants chimiques seront interdits quel que soit le produit et les vendanges devront être réalisées uniquement à la main. Les rendements seront plafonnés à 58 hl/ha.

Nous consacrerons un article complet à ces nouveaux premiers crus dans le numéro 181 de Bourgogne Aujourd'hui, à paraître début février 2025.